



Le second traité d'Aix-la-Chapelle (1748)

(ou paix d'Aix-la-Chapelle) met un terme à la guerre de Succession d'Autriche.

Suite aux conférences de Bréda, la France et la Grande-Bretagne imposent leurs vues lors des négociations.

Les principaux termes du traité sont :

- la restitution générale des conquêtes, c'est-à-dire Louisbourg à la France, Madras à l'Angleterre et les places fortes de la Barrière aux Provinces-unies, et surtout restitution par la France des Pays-Bas du sud aux Autrichiens ;
- la restitution à l'archiduché d'Autriche des possessions de Marie-Thérèse.
- la restauration du duc de Modène et la république de Gênes dans leur situation statu quo ante ;
- la reconnaissance de la possession du duché de Silésie par le royaume de Prusse (confirmation du traité de Breslau).

En dehors de la Prusse qui apparaît comme le principal bénéficiaire en gagnant la Silésie, la paix ne satisfaisait personne. Les Français ont le sentiment de s'être battus pour le Roi de Prusse, les litiges commerciaux et coloniaux entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne n'étant pas réglés. L'Autriche sauve la couronne impériale, mais perd la Silésie et sa prépondérance en Allemagne et en Italie. Rien n'est réglé. Le traité n'établit pas une paix stable et la guerre de Sept Ans apparaît comme une suite logique au conflit.